



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 juillet 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 28 de la liste préliminaire\*

### Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

## Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 54/100 de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (OCE), en date du 9 décembre 1999, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport contient une brève description de l'état des relations de coopération entre l'OCE et divers organismes des Nations Unies en 1999 et 2000.

#### II. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2. Les activités poursuivies dans le cadre du projet financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), intitulé « Renforcement des capacités du secrétariat de l'OCE » ont été examinées lors d'une réunion tripartite entre des représentants de l'OCE, du PNUD et du Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets, qui s'est tenue au secrétariat de l'OCE le 20 mai 2000. L'exécution du projet a jusqu'à présent permis de fournir du matériel, de former

du personnel et de mettre en place un réseau local au sein du secrétariat. Les participants ont décidé de prolonger le projet jusqu'à 2001. Ils ont également approuvé le programme de travail PNUD/OCE pour 2000, en accordant une importance particulière au renforcement de la capacité institutionnelle du secrétariat de l'OCE et de l'interaction entre les États membres et avec le secrétariat.

#### III. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

3. Un mémorandum d'accord a été conclu avec la CNUCED en novembre 1999. Il définit les principes devant régir la coopération entre les deux organisations en vue du développement des échanges et des activités connexes dans la région de l'OCE. La CNUCED doit également participer à l'exécution du projet commun entrepris par l'OCE, la Banque islamique de développement (BID), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la CNUCED sur les opérations de transport multimodal dans la région de l'OCE.

---

\* A/55/50.

#### **IV. Centre du commerce international**

4. L'OCE a également établi des contacts avec le Centre du commerce international (CCI). En tant qu'organe subsidiaire commun de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED, le Centre doit fournir un appui aux économies en développement et en transition des États membres d'Asie centrale et d'Azerbaïdjan. Il a déjà commencé à travailler sur un projet visant à accroître les échanges entre les pays membres de la région de l'OCE et communiqué les résultats de la première phase du projet sur l'analyse des flux commerciaux des pays membres de l'OCE au secrétariat de l'Organisation.

#### **V. Centre international de recherche agricole dans les zones arides**

5. L'OCE et le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), en tant qu'organisme affilié à la Banque mondiale, ont signé un mémorandum d'accord en juin 1999. Ce dernier doit permettre aux deux organisations de coopérer dans certains domaines afin de promouvoir la sécurité alimentaire et d'atténuer la pauvreté dans la région de l'OCE.

#### **VI. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

6. Une mission d'identification commune OCE/BID/FAO/ICARDA doit se rendre dans plusieurs pays membres de l'OCE afin de formuler des projets/programmes viables dans le secteur agricole, qui contribueront à réduire la pauvreté, à éliminer la faim et à accroître la sécurité alimentaire dans la région.

#### **VII. Fonds des Nations Unies pour la population**

7. Une conférence commune OCE/FNUAP sur l'élargissement du choix des moyens contraceptifs et l'amélioration de la qualité des programmes de santé en matière de reproduction s'est tenue à Istanbul (Turquie), en mai 2000.

#### **VIII. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

8. Le projet OCE/Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) concernant la création d'un groupe de coordination du contrôle des drogues au secrétariat, élément clef du Plan d'action de l'OCE pour le contrôle des drogues, est en cours d'exécution. Il est devenu opérationnel le 25 juillet 1999, à la suite de la visite d'un consultant du PNUCID au secrétariat de l'OCE en juillet de la même année.

9. Dans le cadre du projet, les États membres de l'OCE ont tenu deux réunions d'étude au secrétariat de l'Organisation en février 2000. Les représentants du siège du PNUCID et de son bureau local à Téhéran ont également assisté à ces réunions.

10. Une équipe conjointe OCE-Groupe de coordination du contrôle des drogues, comprenant le responsable de la base de données de l'OCE et l'administrateur de programmes du Groupe de coordination se sont rendus dans tous les États membres de l'OCE (à l'exclusion de l'Afghanistan, afin de recenser les besoins des États membres concernant la collaboration du Groupe de coordination avec les centres de liaison nationaux en vue d'encourager des échanges de données/d'informations actifs et continus sur le contrôle des drogues dans la région de l'OCE.

#### **IX. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

11. Un accord sur un don d'assistance technique a été signé par l'OCE et la BID en septembre 1999, à la suite duquel le projet commun OCE/BID/CESAP/CNUCED sur les opérations internationales de transport multimodal dans la région de l'OCE devrait prochainement devenir opérationnel. Le projet sera exécuté avec l'assistance technique de la CESAP et de la CNUCED.

12. Dans le contexte des échanges d'informations sur le commerce et les investissements dans la région de l'OCE, les relations avec la CESAP ont continué de se développer au cours de l'année écoulée; ainsi l'OCE a participé à la réunion du onzième Groupe directeur du Comité sur la coopération économique régionale, qui s'est tenue à Bangkok, en septembre 1999, au cours de

laquelle les participants ont examiné les accords commerciaux régionaux et l'intégration des pays en développement dans le système commercial international.

13. Dans le domaine de l'environnement et de l'exploitation des ressources naturelles, l'OCE a participé à la réunion sous-régionale sur la gestion stratégique de l'environnement pour les pays d'Asie centrale, qui s'est tenue à Téhéran du 14 au 16 février 2000. L'Organisation a été invitée à participer à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendra à Kitakyushu (Japon), du 31 août au 4 septembre 2000.

14. Sous réserve de la disponibilité de fonds en 2000-2001, le Gouvernement iranien, en coopération avec la CESAP, doit accueillir une réunion d'un groupe d'experts de l'OCE sur les ressources minérales.

15. L'OCE n'a pas pu participer à la cinquième Réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales et de la CESAP, organisée par la Commission, qui s'est tenue à Bangkok le 8 juin 2000, car la réunion annuelle de son conseil des ministres retenait la même date, suivie par le sixième Sommet de l'OCE, le 10 juin 2000.

## **X. Organisation mondiale du commerce**

16. L'OCE a continué de renforcer ses relations et sa coopération avec l'Organisation mondiale du commerce au cours de l'année écoulée. Elle a participé en tant qu'observateur à la vingt-cinquième session de son comité du commerce et du développement, qui s'est tenue à Genève en juin 1999, ainsi qu'à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Seattle (États-Unis d'Amérique), en novembre-décembre 1999. Un séminaire OCE/OMC sur la simulation des négociations commerciales a également été organisé au secrétariat de l'OCE du 6 au 10 mai 2000.

---